

Réunion des Organes Déconcentrés de la FFESSM

Marseille, 3 & 4 novembre 2012

samedi AM : Développement Durable

Beaucoup d'explication et de projets concernant la mer bien sûr.

Néanmoins les PDESI ont été cités, et les OD encouragés à y participer avec les Conseils Généraux.

Les enjeux institutionnels sont très forts : politique de l'Etat, condition de financement, condition de reconnaissance. Il faut être crédibles, il faut être présents, faire connaître et reconnaître les atouts des sports subaquatiques. Nous sommes un partenaire en éducation et en connaissance du milieu.

Le développement durable repose sur 3 piliers : Ecologique, Social, Economique. Il faut penser à évoquer les deux derniers. (Ouvertures à différents publics, contribution à l'économie sociale, à l'économie touristique, ...)

La labellisation de la GdF a été évoquée par Pascal Vautier du CNOSF, notée comme action et dossier remarquables. (premier site fixe labellisé et le seul en plongée) (désormais les CROS et CDOS ont compétence à délivrer ce label sport agenda 21).

Les "sentinelles bleues" sont déposées par la fédération, FDM incite à l'utiliser.

Yohann Ourion (chargé de mission DD, recruté par la Fédération) a fait une enquête, un état des lieux pendant l'été auprès des Comité Régionaux.

2 régions n'ont pas répondu, beaucoup n'ont pas de connaissance des activités des clubs...

FDM insiste sur les eaux intérieures.

Question récurrente de la décontamination, "désinfection" désormais inscrite au code du sport, quid de la toxicité et de la nocivité pour l'environnement des produits ?

FDM et Michel Lyoens

Question déjà tranchée par la commission médicale et communication il y a huit ans. Il y a risque de transmission notamment de l'hépatite B, de l'hépatite C et de la tuberculose, par les matériels même après des mois de stockage.

Les produits sont bien sûr étiquetés nocifs, mais en fonction de leur concentration. Il n'y a aucun cas documenté de problème en milieu hospitalier avec ces produits.

Les produits ne sont pas égaux, et certains ne donnent pas de détails pharmacologiques sur leur composition... à éviter donc. Ammonium quaternaires de dernière génération, il y a huit ans la médicale avait cité l'Esculase®.

Importance de la gestuelle ou du protocole, le rinçage est fondamental.

Dimanche matin

première partie : politique sportive de la fédération

Regret du nombre d'instances fédérales ou de clubs qui ne prennent pas en compte la dimension sportive de la fédération. Volonté forte, gage de l'avenir de la fédération, seul argument pour le ministère des sports.

Nos champions sont à soutenir et bichonner, ils portent seuls les couleurs de la fédération et de la France à l'étranger.

Principal : la NAP, seul sport inscrit au Haut Niveau.

Le Directeur technique national DTN souhaite que cette activité se développe au sein de chaque comité régional

Les CODEP ne sont pas oubliés, ils ont pour mission de soutenir la création de club à vocation sportive pure. (NAP, apnée, hockey...)

Parcours vers l'excellence sportive : PES

CTN : pour le développement des sports de compétition

Contrat avec l'état à décliner en région : mise en place d'équipes régionales, de sélection, de détection, et labellisation de structures d'entraînement régionales. (Centre régional, clubs,...)

Les frais des athlètes sélectionnés en pôle France sont pris en charge à 75% par la fédération, 25% par la région (l'inscription ne se fait pas sans le consentement de la région).

Ce projet est lancé pour la NAP, la prochaine activité pour laquelle une demande sera déposée est le hockey. Avec l'intérêt pour les contacts avec le ministère d'avoir un sport collectif à représenter. D'autant que les Français excellent sur le plan international (premier titre de champions du monde pour la France en sport collectif en 1998 un mois avant le foot.)

Prochain sport : l'apnée, avec les bons résultats (champion d'Europe, du monde, records du monde,...). Cette démarche prendra plus de 10 ans.

Les championnats de France sont les seules compétitions prises en charge par le National. Les coupes de France relèvent des régions.

Il y a eu des coups de pouce financiers destinés à développer le sport de masse, cela doit désormais apparaître dans le "plan de développement des régions" dont la mission est de continuer à maintenir l'émulation.

Les contraintes budgétaires forceront à faire des choix pour accueillir le hockey avec un nombre constant de sportifs de haut niveau.

La fédération insiste sur la constitution d'équipes régionales.

Prévention du dopage.

Que chacun soit attentif à tout niveau.

Attention : il y a désormais une autorisation de prélèvement à signer pour les mineurs. En son absence ils sont considérés dopés et suspendus pour une durée minimale d'un an.

A faire signer dès la prise de la licence sportive.

deuxième partie

Avenir des CODEP (Pascal Vautier, CNOSF)

Il encourage à "rejoindre et peser" dans toutes les instances décentralisées

Il évoque la suppression proche des conseillers territoriaux, ce qui laisse beaucoup d'incertitudes sur la territorialisation partout en France.

"Gardez vos contacts, soignez les interlocuteurs pertinents."

"En cette année électorale rejoignez les CDOS ou CROS, l'union fait la force"

Echange avec la salle : moyens ?

- rendre visible, matérialiser (sans mettre la barre trop haut et ne plus pouvoir suivre)
- CNDS /DD
- valorisation bénévoles, engagement quotidien de certains

Interpellation de l'Aquitaine, "quand est ce qu'on s'organise ?" difficile chacun de son côté et les pouvoirs publics pourraient regrouper et expliquer les démarches

Il est porté à notre connaissance le CNDS BOP (Budget Opérationnel de Programme) à voir

Faire savoir ce qu'on fait : SUBAQUA ? (superficiel, informatif, pas les détails), il faudrait une vision globale, un chargé de mission, une parole nationale.

Politique nationale

Le projet électoral d'un organe national, la FFESSM, est strictement superposable au Plan quadriennal national signé avec le ministère.

Financement

Au vue de la bonne santé retrouvée de la fédération, annonce de l'inscription au budget à voter à l'AG d'avril, d'une rétrocession de 0,50 euros sur les certifications délivrées dans le secteur d'un CODEP (région 1 euros).

Ne concerne que les brevets délivrables par un club (N1, N2, N3, PA, PE, PESH, RIFAx, bio,...) (en clair, pas N4, IC, MF1,..)

Les cotisations aux OD

"Pénible thème" enfin "tranché de façon universelle" après "une longue étude" des aspects "techniques et juridiques" avec notamment la "section juridique du ministère"...

"Etre membre sous-entend une adhésion, et s'exprime par le vote". "Pas de vie fédérale sans avoir cotisé". "Cotisation obligatoire" donc, "sous réserve que ce soit écrit", donc "à condition que le Règlement Intérieur le mentionne." *Nous sommes bien d'accord.*

Le CDN a adopté un texte hier, qui sera transmis au plus vite.

A la question : "et ceux qui ne payent pas ?"

"On ne peut pas refuser une participation à un licencié", vous le faites déjà par exemple avec les N4 d'autres départements "avec "l'application d'un tarif différent" bien sûr." "Il participe, mais il paye plein pot !"

Différence entre un club qui lui devient membre de la fédération et un licencié, qui est... licencié.

"Les licences et les cartes délivrées par un club qui n'a pas payé seront quand même comptabilisés" à l'OD d'appartenance géographique. (*donc ils n'est pas prévu de les empêcher d'en délivrer...*)

Liens Comités Régionaux / CODEP

JLB insiste, pas d'inter concurrence, chacun délivre ce qui lui est dévolue. Une ligue n'a pas d'attribution, pas de commissions. Nous ne devons pas émietter l'activité.

Jean Louis Blanchard évoque les Ligues, qui répondraient à un vide pour l'interlocuteur local en subventionnement, le Conseil Régional. Il n'a pas de raison de ne pas nous croire, mais laisse l'exécutif régional apprécier.

Charlie Gouin interpelle sur la nécessité pour tous de relire nos statuts. Statuts où nous sommes tous "membres de droit" et où sont inscrites les commissions dans les ligues... *Nous sommes bien d'accords, et le rappelons trop souvent en réunion.*

JMB confirme que c'est bien écrit dans les statuts.

Christian Bergmann demande "comment il peut faire" avec 4 ligues potentielles, pour ne pas perdre les ressources mises "au pot commun", mais "il n'a pas de religion particulière".

Pour la question de la création de Ligues, Pascal Vautier (CNOSF) réponds "adaptation à la réalité des territoires". Il a vécu diverses situations, mais insiste : "s'adapter à la réalité des territoires".

Nous ne disons rien d'autre depuis un an et demi que nous décrivons la situation particulière de l'Alsace. Ainsi que lorsque nous décrivons pour les avoir vécue les nombreuses réunions ou instances où les ligues sont déjà ou seront seules conviées. Nous perdons tous les mois des lieux d'expression.

"adaptation à la réalité des territoires".

JLB renvoie à la région et à son règlement intérieur pour les arbitrages.

Laurent Caillère, "là, c'est parfaitement clair !"...

Conclusion :

JLB a passé un bon moment, avec beaucoup de discussions, "merci à ceux qui sont rentrés fort dans les problématiques".

FDM regrette pour ceux qui n'étaient pas là, et souhaite que les présents portent la parole. Des documents seront communiqués.

pour le CODEP67,

Bernard SCHITTLY, Président

Michel LAMBINET, Secrétaire.

JLB : Jean Louis Blanchard, Président

JMB : Jean Marie Broner : directeur de la Fédération

FDM : Fred Di Meglio, secrétaire général de la fédération

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

CROS : Comité Olympique Régional

CDOS : Comité Olympique Départemental

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

CDESI : Conseil Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

OD : Organes Déconcentrés